

Millesium Patrimoine Saison 2

Fiche Conseiller

Communication à caractère promotionnel

La gamme Millesium

La gamme d'UC structurées AFI-ESCA a été lancée en 2010.

Depuis sa création, 28 Unités de Comptes ont été lancées avec un succès certain :

- 23 UC sont arrivées à échéance et ont réalisé leur objectif de performance.
- 5 UC en cours ciblent une performance en ligne avec leur objectif, à savoir une performance positive égale à 2 fois celle du Fonds en euros, le tout dans un cadre de risque maîtrisé.

Une nouvelle gamme d'UC a été lancée en 2024, la gamme Millesium, qui permet aux investisseurs de choisir entre deux profils de couple rendement / risque. Après un fort engouement pour la première saison de Millesium indexée aux marchés actions transatlantiques, AFI-ESCA a décidé de lancer Saison 2 :

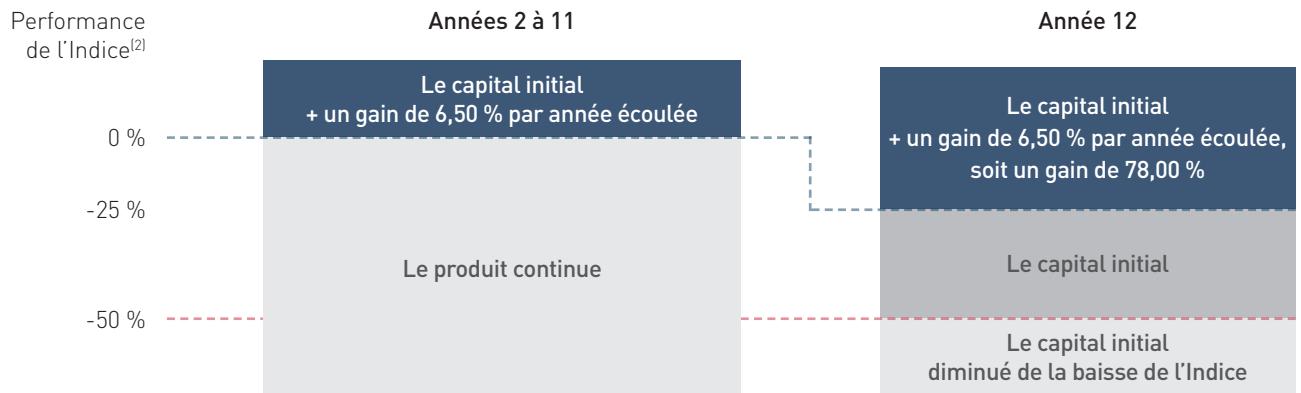
- Millesium Patrimoine Saison 2, avec un objectif de coupon égal à 6,50 % par an.
- Millesium Dynamique Saison 2, avec un objectif de coupon égal à 7,70 % par an.
- Ces deux nouvelles UC permettent d'atteindre leur objectif de performance en cas de hausse, de stabilité et même de légère baisse au terme des marchés actions transatlantiques jusqu'à 20 % ou 25 %. Sachant qu'en plus le capital investi est protégé jusqu'à une baisse importante de ces marchés actions de 40 % ou 50 % selon l'UC considérée (voir ci-dessous).

Caractéristiques du support « Millesium Patrimoine Saison 2 » en bref

Durée	Barrières	Gains
⌚ Maturité de 12 ans	🔒 Protection du capital jusqu'à -50 % à maturité	⌚ Coupon conditionnel de 6,50 % par an,
🔍 Observations annuelles dès l'année 2	⌚ Protection du gain jusqu'à -25 % à maturité	⌚ soit 78,00 % à maturité

En commercialisation du 16 septembre 2025 au 28 novembre 2025

Mécanisme de remboursement de « Millesium Patrimoine Saison 2 »



Avantages

- Si à l'une des dates de constatation annuelle^[1] de l'année 2 à 11, la Performance de l'Indice^[2] est positive ou nulle, le mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé. L'investisseur **reçoit l'intégralité du capital initial plus un gain de 6,50 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale^[1]**, soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 6,11 %^[3].
- À l'échéance des 12 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment et si la Performance de l'Indice^[1] est supérieure ou égale à -25 %, l'investisseur **reçoit l'intégralité du capital initial plus un gain de 6,50 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale^[1] (soit un gain de 78,00 %)**, soit un Taux de Rendement Annuel brut de 4,89 %^[3].
- **Un remboursement du capital initial à l'échéance des 12 ans** si, à la date de constatation finale^[1], la Performance de l'Indice^[2] n'est pas strictement inférieure à -50 %, soit un Taux de Rendement Annuel brut nul^[3].

Inconvénients

- Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance :
 - **En cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies - dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.
 - **À l'échéance** : dans le cas où « Millesium Patrimoine Saison 2 » n'a pas été remboursé par anticipation et où la Performance de l'Indice^[2] est strictement inférieure à -50 % à la date de constatation finale^[1].
 - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance^[1].
- **Le gain potentiel est fixé à 6,50 %^[3] par année écoulée depuis la date de constatation initiale^[1]**, si la Performance de l'Indice^[2] est supérieure (soit un taux de rendement annuel brut maximum de 6,11 %^[2]).
- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent, et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % d'indice par an, **ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement**. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- Dans un contexte de marché fortement baissier (la Performance de l'Indice^[2] est toujours négative aux différentes dates de constatation annuelle^[1]), le mécanisme de remboursement anticipé automatique ne sera jamais activé.
- Le rendement du titre de créance « Millesium Patrimoine Saison 2 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de la Performance de l'Indice^[2] autour des seuils de -50 % et -25 %.

Code ISIN	FR0014011NU2
Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement et le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soient garantis par le Garant, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
Émetteur	JPMorgan Structured Products B.V. entité de droit néerlandais.
Garant	JPMorgan Chase Bank, N.A. ^[4]
Devise	EUR
Offre au public	Oui, en France.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.
Valeur nominale	1 000 euros
Éligibilité	Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.
Sous-jacent	Indice Euronext® Transatlantic PAB 50 Decrement 5 % (code Bloomberg : TRPAB50 Index ; ISIN : FRCLIM000130).
Période de commercialisation	Du 16 septembre 2025 au 28 novembre 2025
Date d'émission	28 novembre 2025
Date d'échéance	21 décembre 2037

[1] Dates de constatation annuelle : 29 novembre 2027, 28 novembre 2028, 28 novembre 2029, 28 novembre 2030, 28 novembre 2031, 29 novembre 2032, 28 novembre 2033, 28 novembre 2034, 28 novembre 2035, 28 novembre 2036 et 30 novembre 2037. Dates de remboursement anticipé automatique : 20 décembre 2027, 19 décembre 2028, 19 décembre 2029, 19 décembre 2030, 19 décembre 2031, 20 décembre 2032, 19 décembre 2033, 19 décembre 2034, 19 décembre 2035, 19 décembre 2036 et 21 décembre 2037. Date de constatation finale^[1] : 30 novembre 2037. Date d'échéance : 21 décembre 2037.
 [2] La Performance de l'Indice à une date de constatation annuelle^[1] donnée ou à la date de constatation finale^[1] est l'écart entre son niveau de clôture à cette date et son niveau de clôture à la date de constatation initiale^[1] exprimée en pourcentage de son niveau de clôture à la date de constatation initiale^[1].
 [3] Les montants remboursés s'entendent hors frais de gestion [pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation] ou de droits de garde [en compte-titres] et hors autres frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables. Le Taux de Rendement Annuel brut est calculé entre la date de constatation initiale [28 novembre 2025] et la date de remboursement anticipé automatique^[1] concernée, ou d'échéance^[1] selon les cas.
 [4] JPMorgan Chase Bank, N.A. : Standard Poor's AA- / Moody's Aa2 / Fitch AA. Notations en vigueur au moment de la rédaction du présent document le 31 juillet 2025. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription du produit.

CE DOCUMENT EST EXCLUSIVEMENT DESTINÉ AUX CONSEILLERS D'AFI-ESCA POUR LEUR SEULE INFORMATION PROFESSIONNELLE. SON CONTENU NE PEUT ÊTRE DIVULGUÉ À VOS CLIENTS OU À TOUT AUTRE TIERS. « Millesium Patrimoine Saison 2 » présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. Les Titres de créance font l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé). Ils peuvent être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie ou de capitalisation libellés en unités de compte. Leur souscription, placement et revente pourront intervenir par voie d'offre au public, en France, sans exemption à l'obligation de publier un prospectus. La documentation juridique relative à l'émission pourra être obtenue sur le site <https://jpmorgan.com> et/ou sur simple demande auprès de J.P. Morgan SE, Taunustor 1 [TaunusTurm] 60310 Francfort Allemagne, et sur le site de la Bourse du Luxembourg [www.luxse.com]. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus du support et aux Conditions Définitives d'Émission (Pricing Supplement) avant tout investissement dans le support. La dernière version du document d'informations clés relativ à ce Titre peut être consultée et téléchargée à l'adresse <https://priips.jpmorgan.com>.